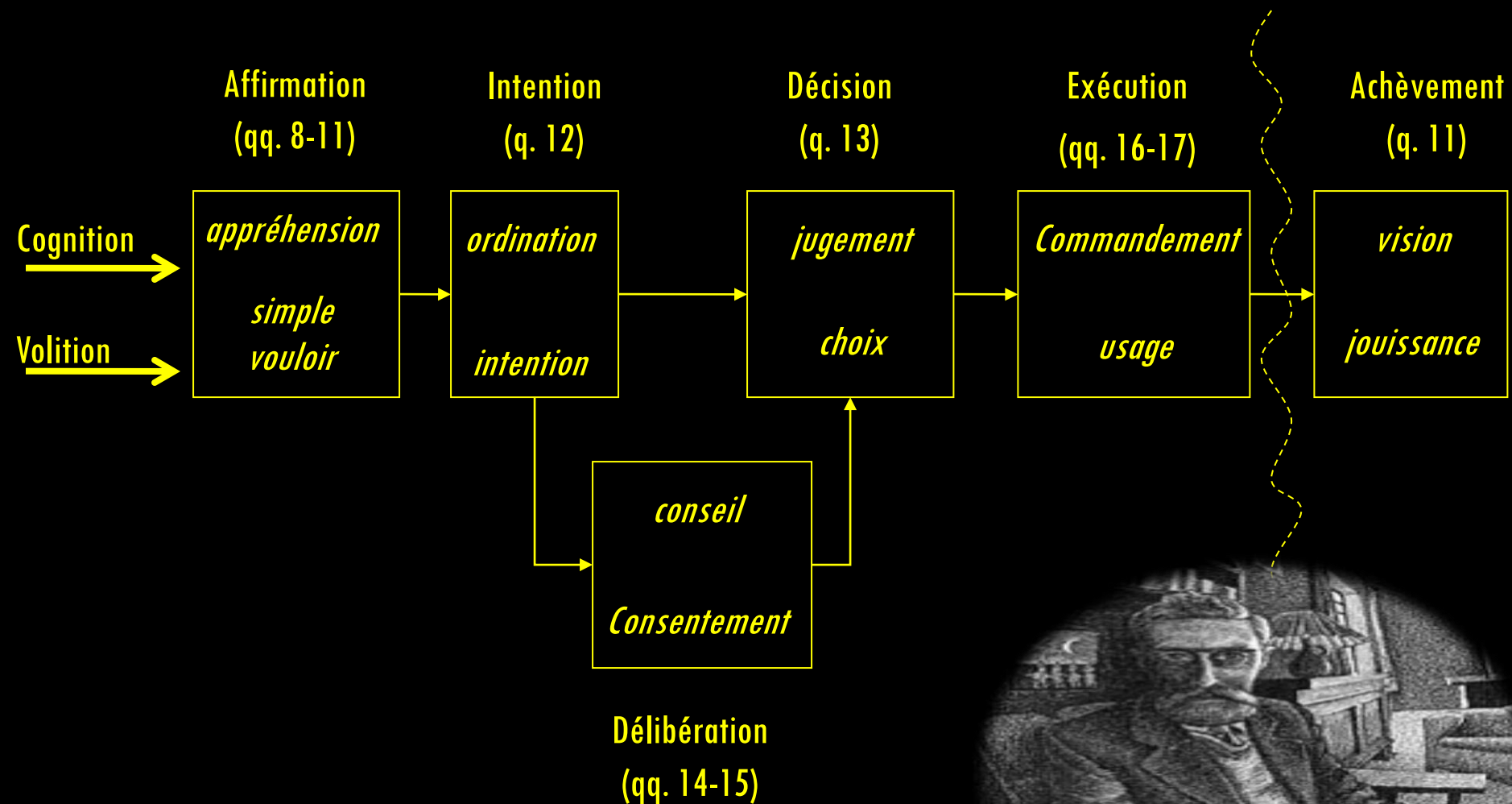




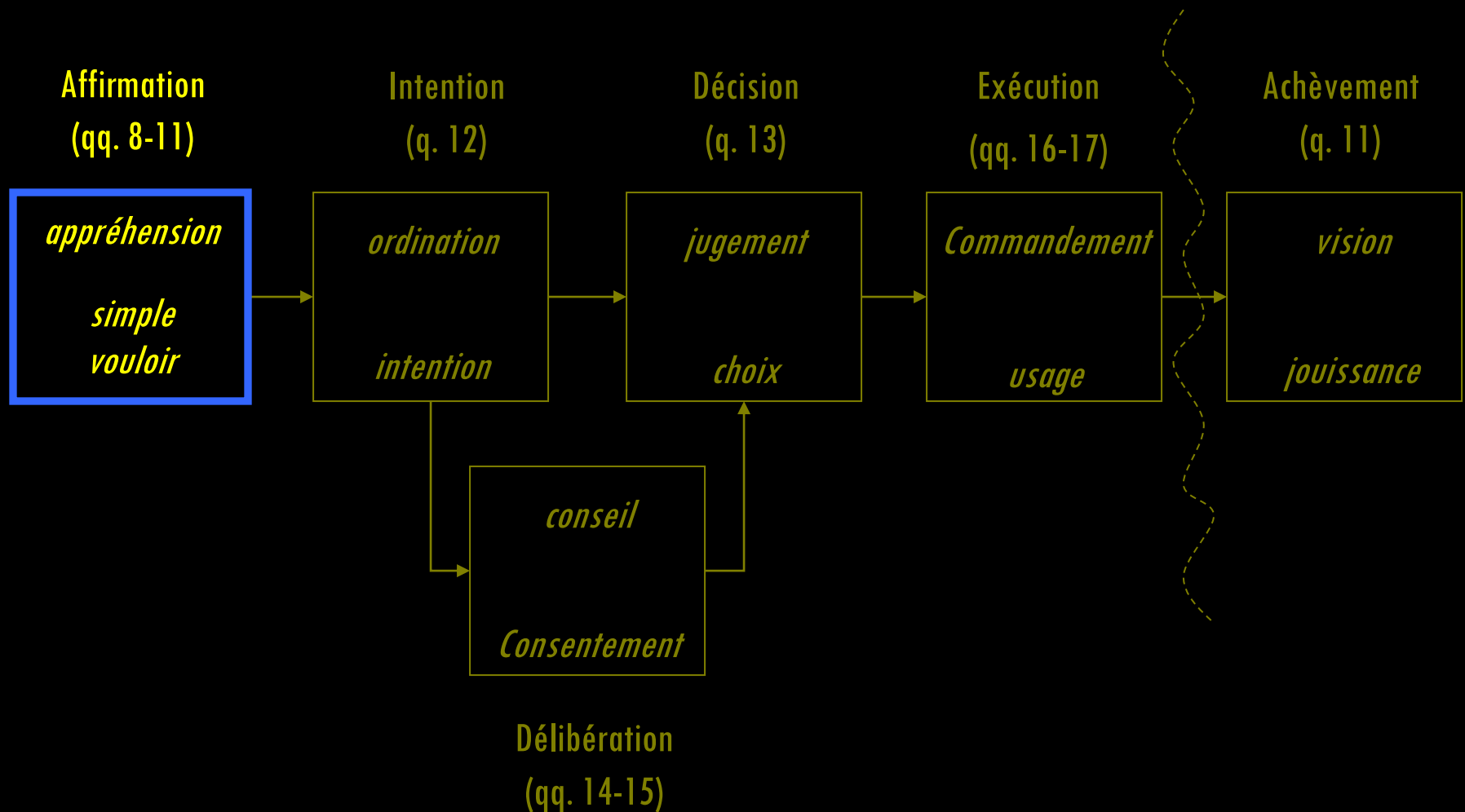
Michael S. Sherwin, o.p.
Université de Fribourg
Suisse

La genèse de l'acte humain

Les étapes de l'action (ST I-II 8 - 21)

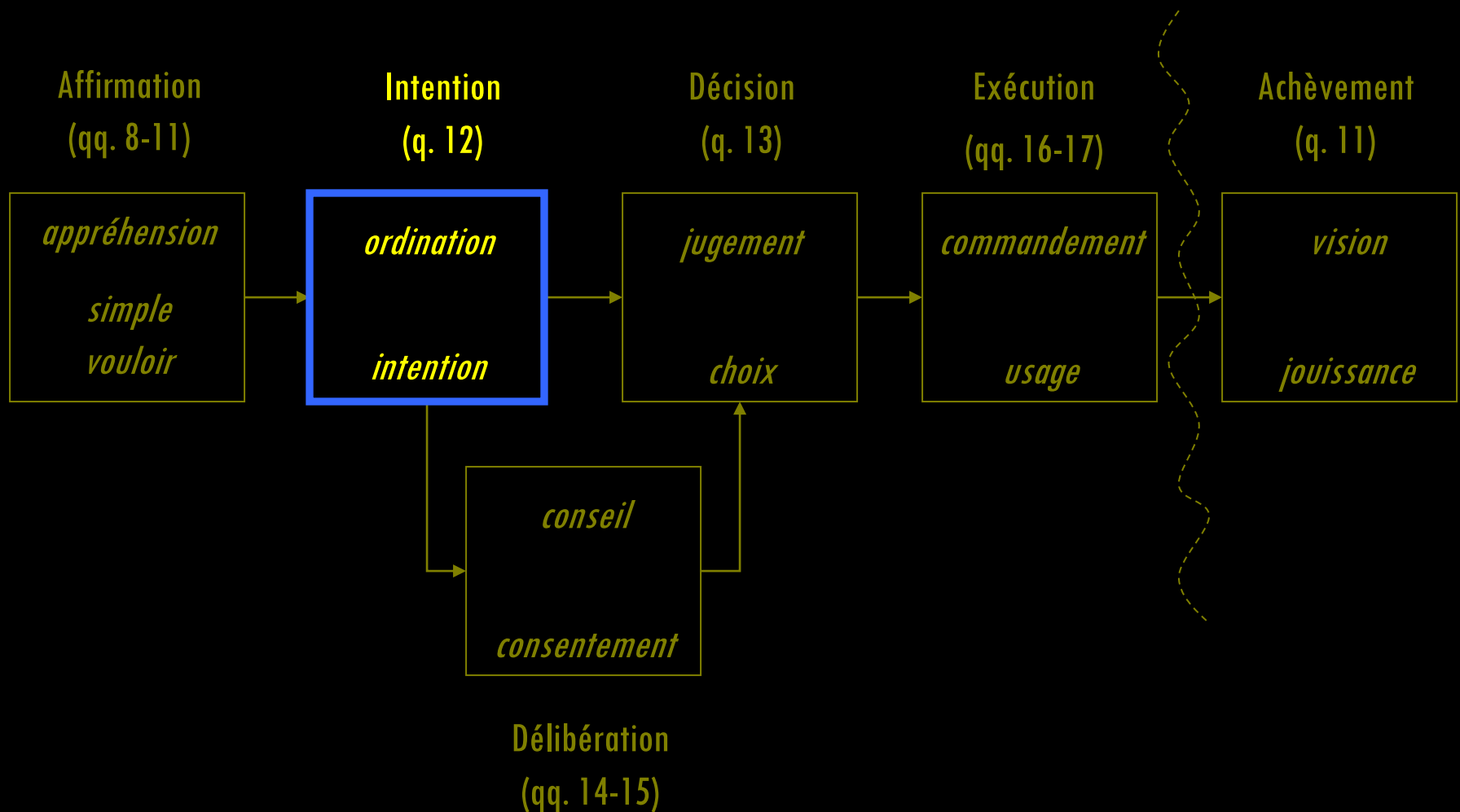


Les étapes de l'action



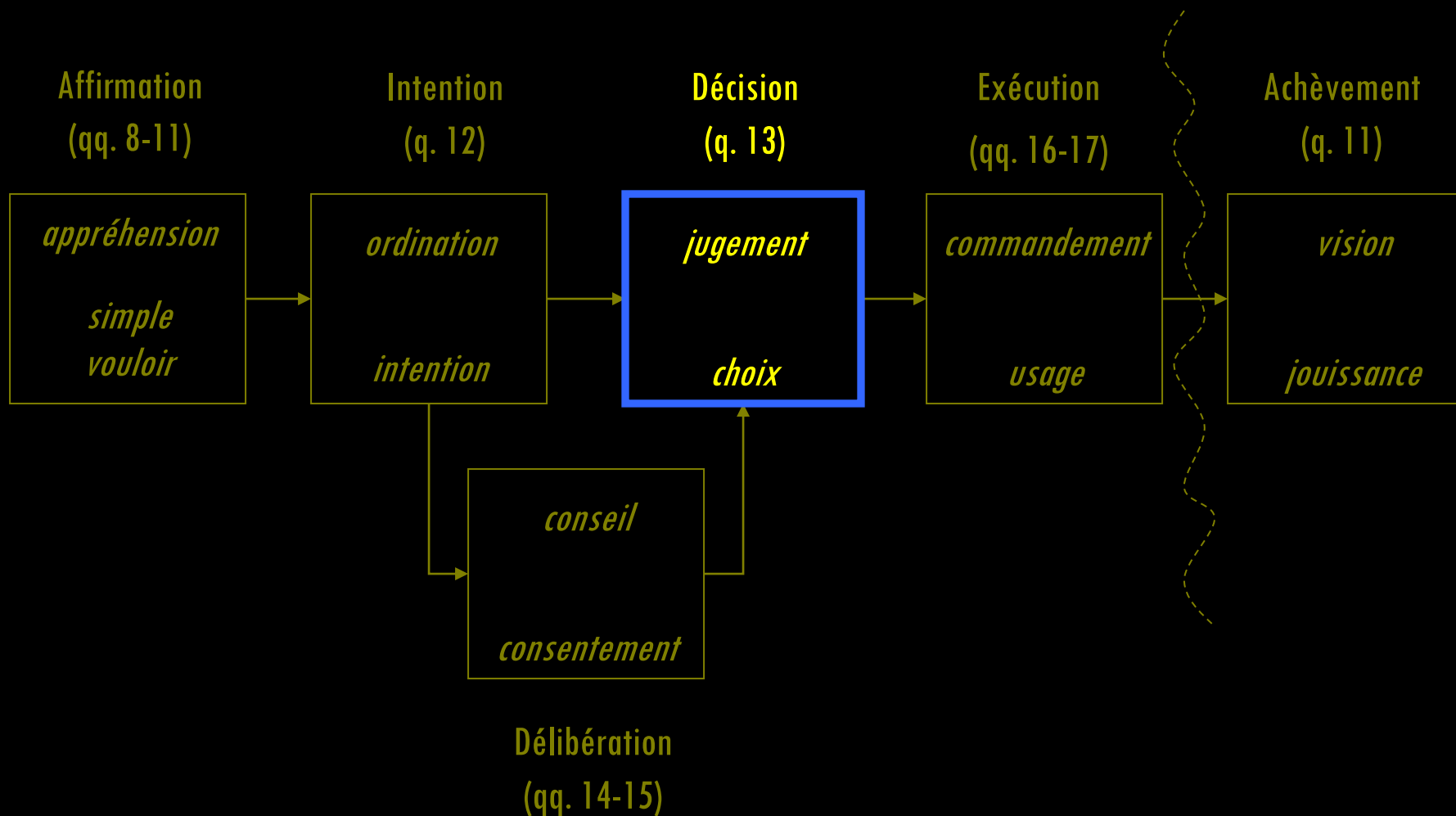
- Simple reconnaissance de la bonté d'un acte ou d'un objet, et l'affirmation affective de cet acte/objet.
- Cette étape consiste en une vision initiale de l'objet et en une jouissance initiale de cet objet.

Les étapes de l'action



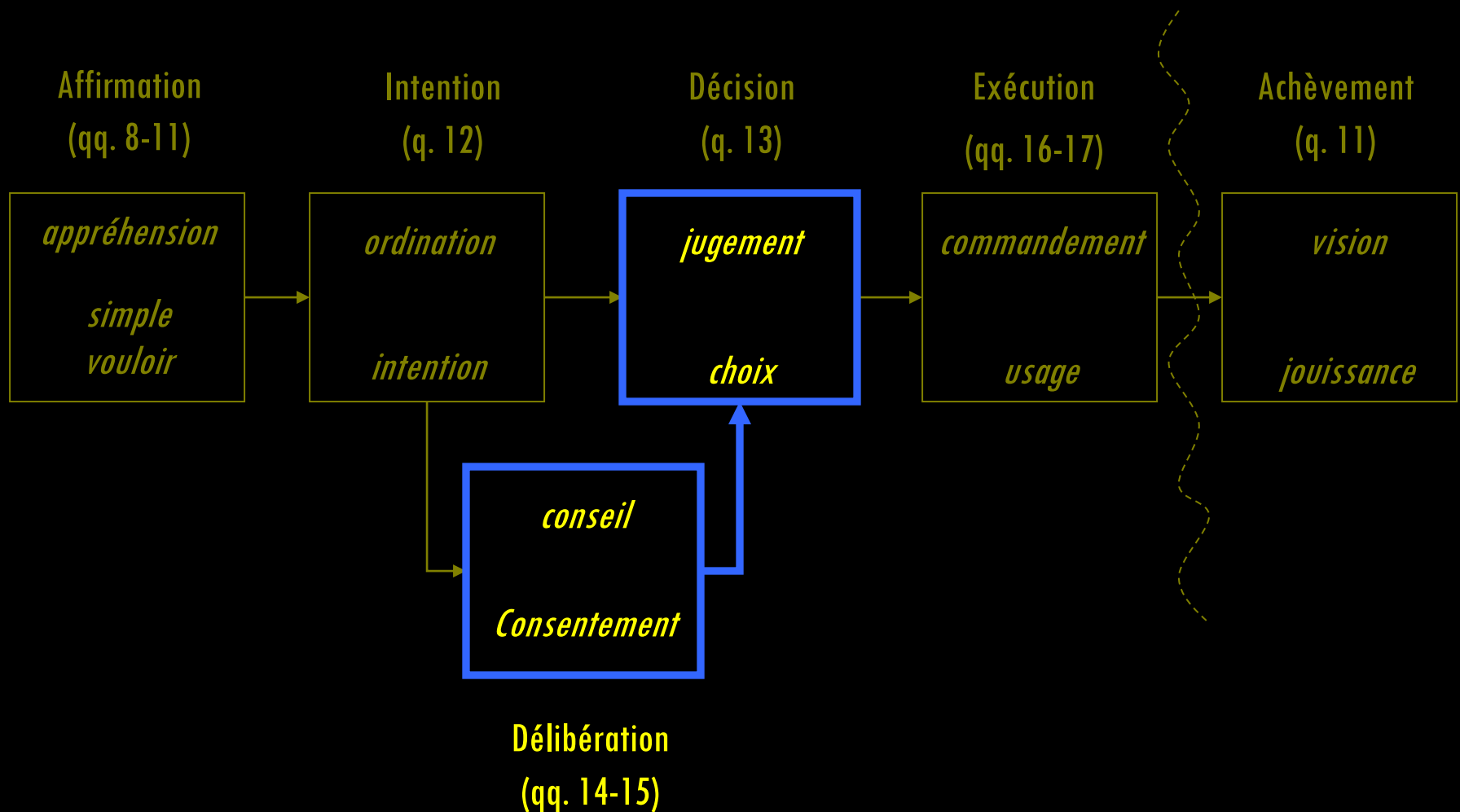
- C'est la reconnaissance de l'acte/objet comme la fin accessible par quelque moyen, et l'acte de s'ordonner vers cette fin ; acte émis par la volonté.

Les étapes de l'action



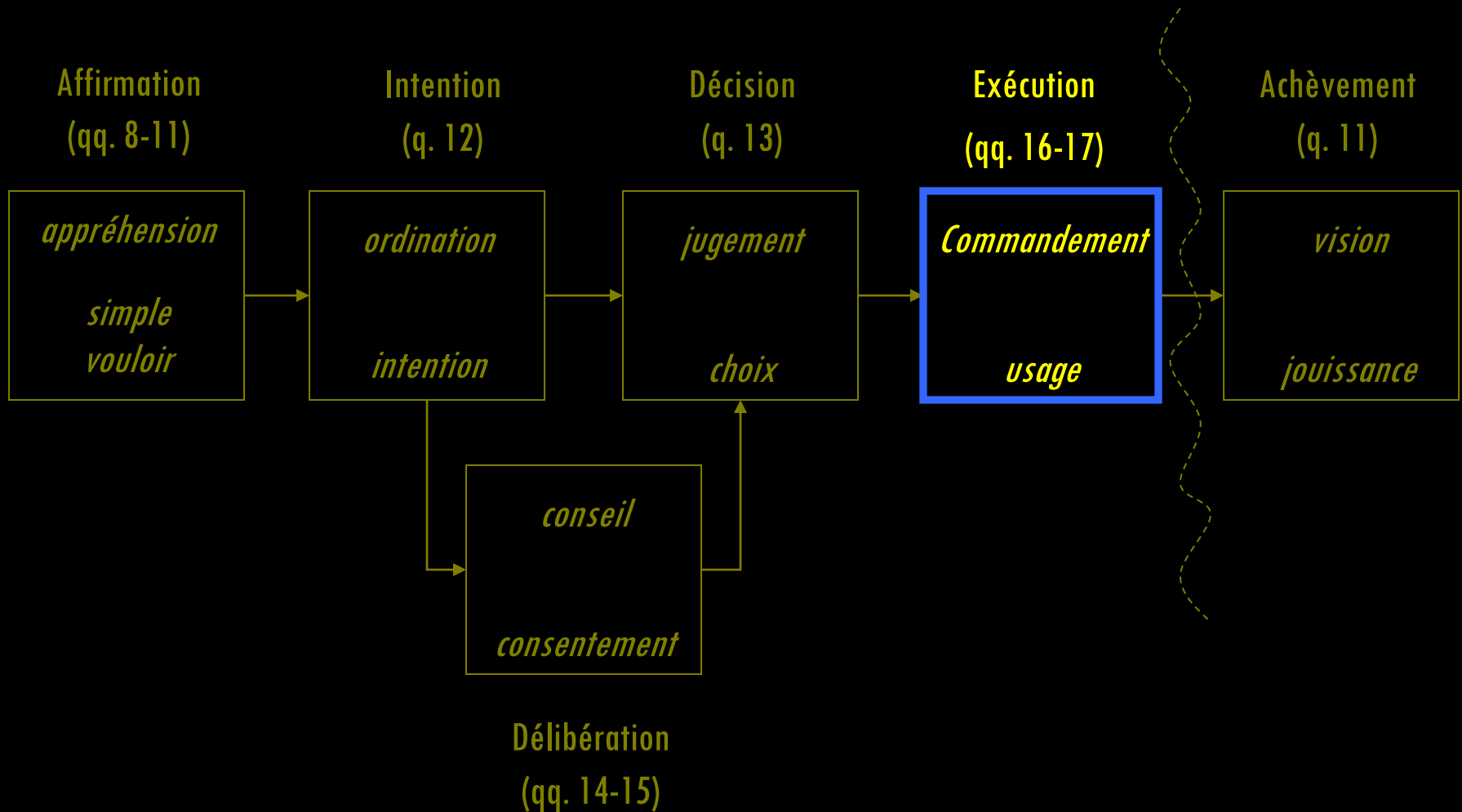
- Le jugement de l'intelligence que ces moyens soient les meilleurs pour acquérir la fin et le choix de la volonté de ces moyens.

Les étapes de l'action



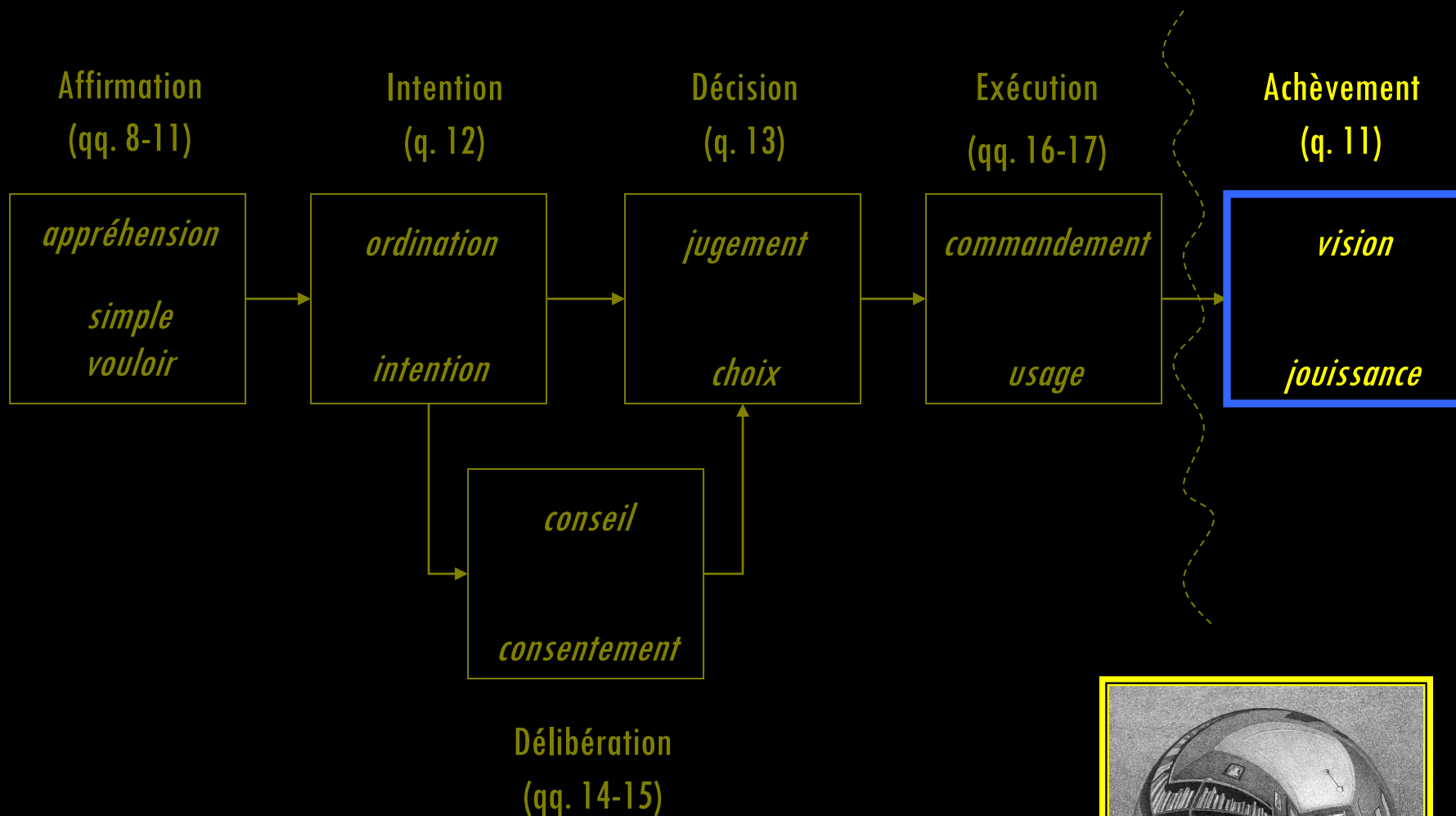
- L' intelligence et le vouloir délibèrent pour savoir quel acte, parmi d'autres, serait le meilleur des moyens pour atteindre à cette fin. (L'intelligence considère, tandis que la volonté amène l'intelligence à considérer.)

Les étapes de l'action

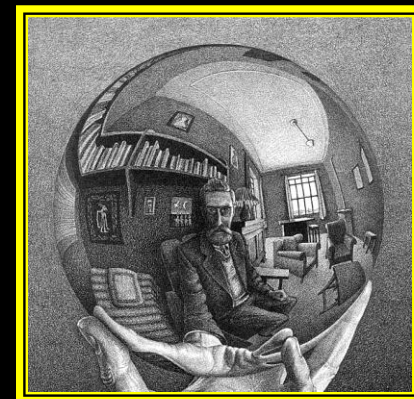


- L'intelligence ordonne que l'acte choisi soit exécuté, pendant que la volonté applique son pouvoir aux facultés de l'âme (et aux limbes de notre corps) pour exécuter le commandement.

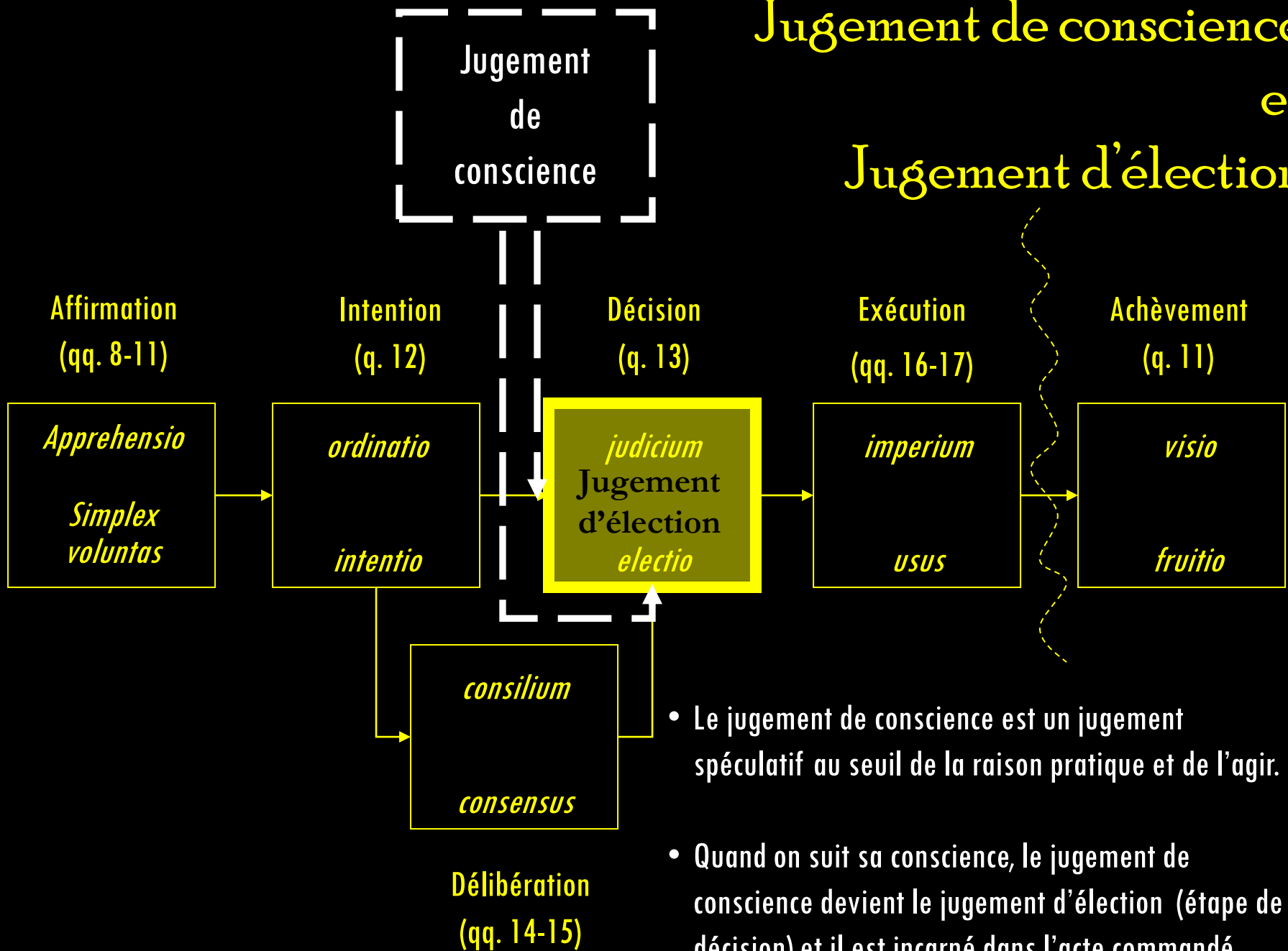
Les étapes de l'action



- L'intelligence voit que le but a été atteint et la volonté demeure, dans ce but, dans la pleine joie.

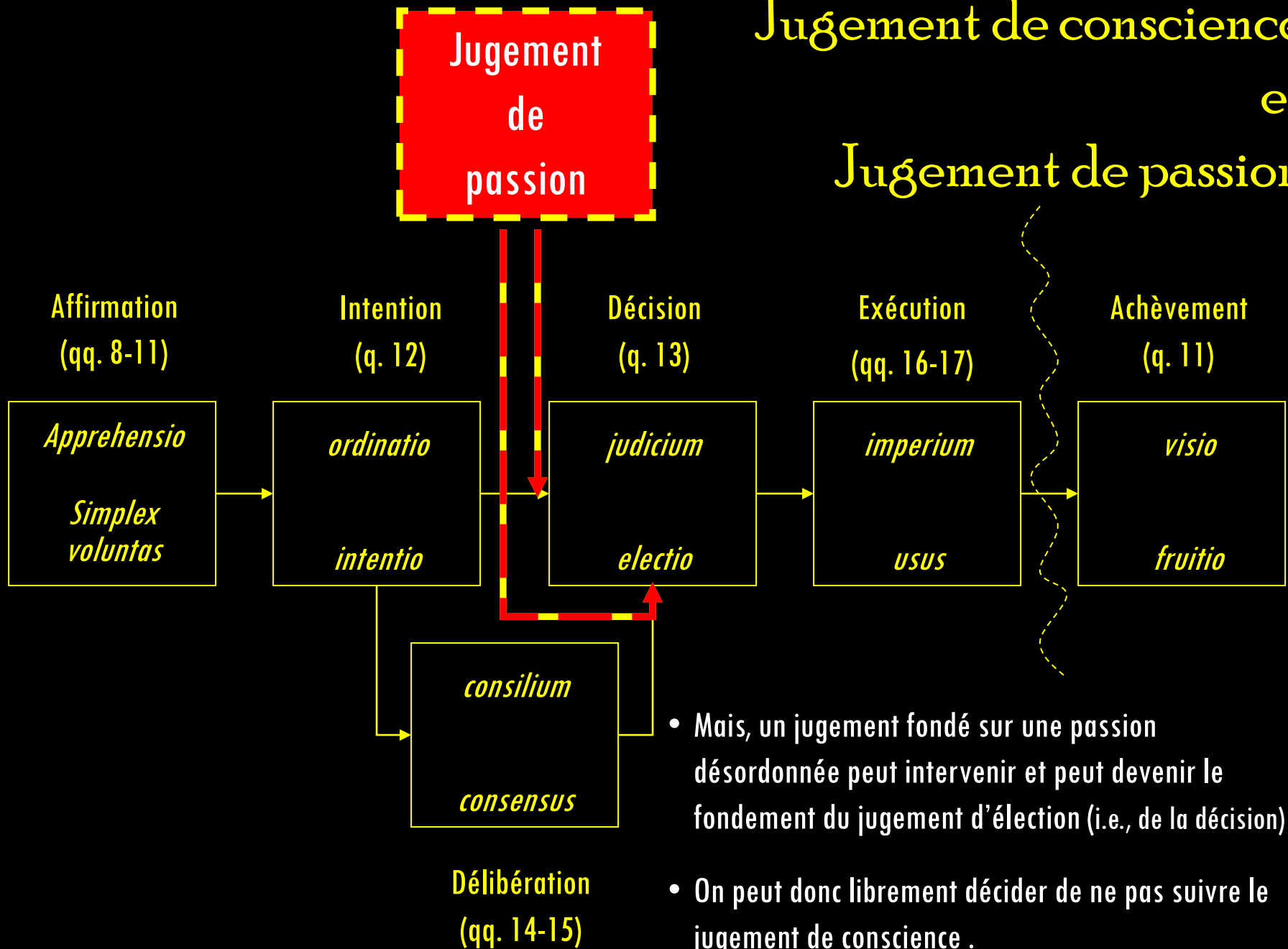


Jugement de conscience et Jugement d'élection

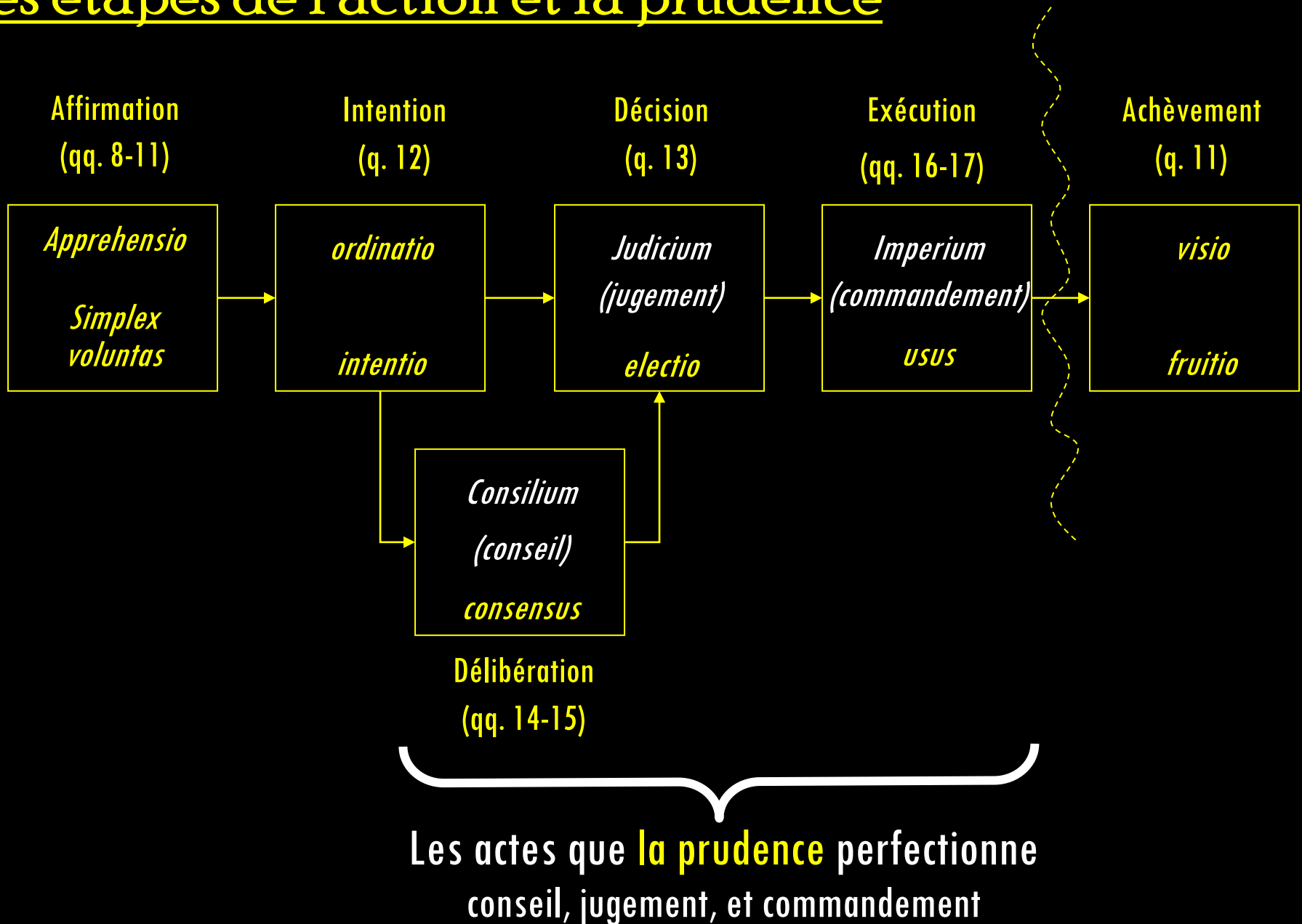


- Le jugement de conscience est un jugement spéculatif au seuil de la raison pratique et de l'agir.
- Quand on suit sa conscience, le jugement de conscience devient le jugement d'élection (étape de décision) et il est incarné dans l'acte commandé.

Jugement de conscience et Jugement de passion

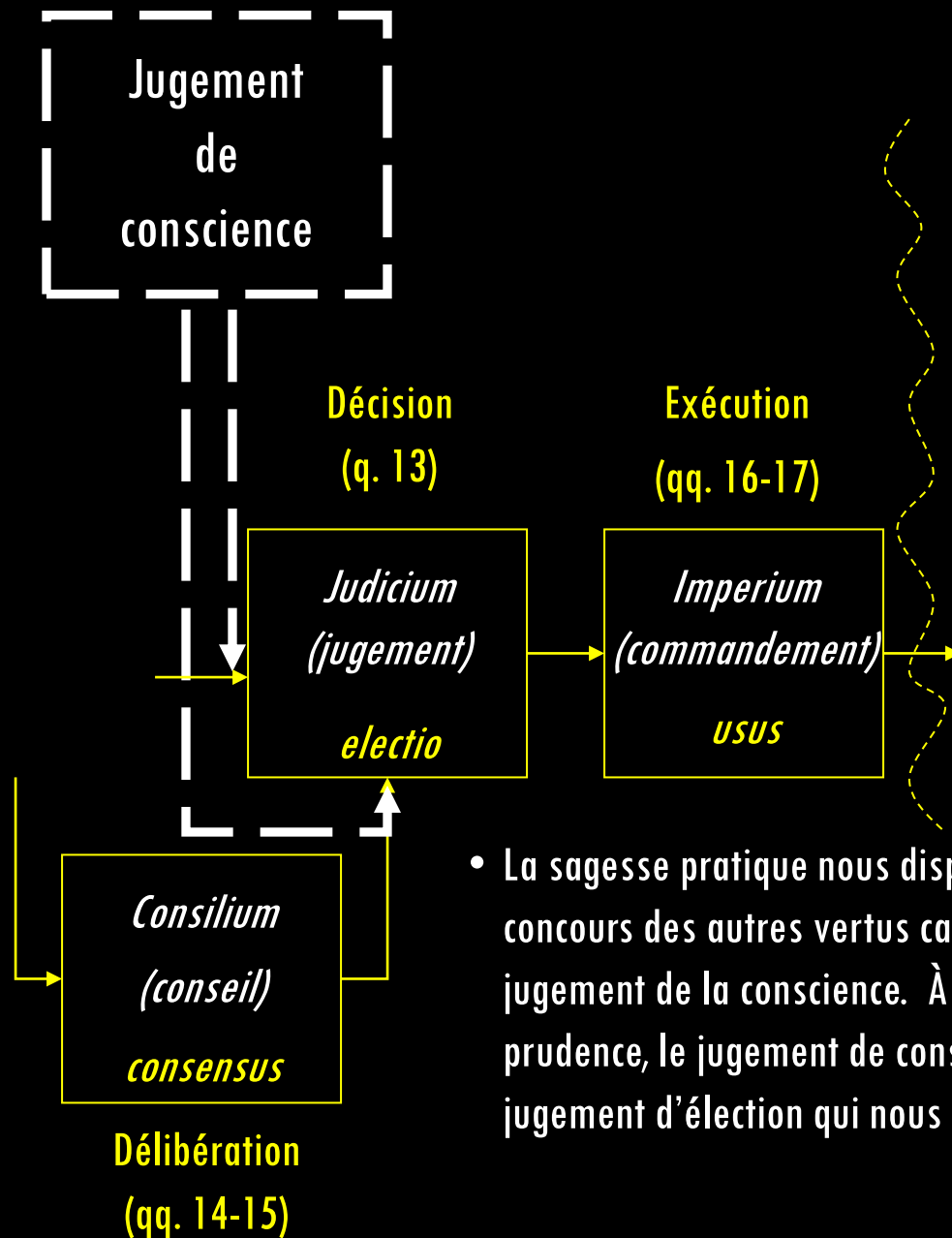


Les étapes de l'action et la prudence



La prudence et la conscience

- La sagesse pratique (*prudentia* / *φρονήσις*) nous dispose à bien raisonner (bien gérer la raison pratique) dans ses actes de prendre conseil, juger et de commander.
- L'acte principal de la prudence est le commandement, parce que c'est l'acte qui (avec la participation de la volonté) met l'agent en mouvement. Mais, le commandement présuppose des bons actes de conseil et de jugement.



- La sagesse pratique nous dispose, avec le concours des autres vertus cardinales, à suivre le jugement de la conscience. À travers de la prudence, le jugement de conscience devient le jugement d'élection qui nous dirige à bien agir.